

Règlement d'admission à l'entrée en formation 2026

Educateur de Jeunes Enfants

Cadre réglementaire

Le présent règlement d'admission prend appui sur :

- ➔ L'Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation
- ➔ Le Décret n°2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social
- ➔ L'Instruction n° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements
- ➔ Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) - Parcoursup 2019
- ➔ Les Décrets n°2018-733 et n°2018-734 relatifs aux formations et diplômes du travail social
- ➔ Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- ➔ Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.

Nombre de places prévues à l'entrée en formation :

- 25 places pour les apprenants en apprentissage
- 2 places pour les apprenants en formation continue

Modalités d'information des candidats

Pour les candidats en apprentissage, l'information est diffusée via la plateforme nationale « Parcoursup ».

La plateforme précise les éléments suivants, également valables pour les candidats en formation continue :

1. Le règlement d'admission est disponible dans son intégralité pour les candidats.
2. Ils reçoivent également une fiche d'information comportant :
 - Une présentation de la profession d'éducateur de jeunes enfants ;
 - Une présentation des modalités de formation et les renseignements administratifs nécessaires ;
 - Des informations sur les possibilités d'allègements ou de dispenses de certains domaines de formation, pour les candidats pouvant faire valoir des diplômes, certificats ou titres, mentionnés dans l'arrêté du 6 octobre 2025 relatif au DE d'Educateur de Jeunes

Association Don Bosco Lyon

Lycées & Pôle santé : 12-24 montée Saint-Laurent - 69005 Lyon / SIRET : 779 883 453 0010

Pôle social : 123 montée de Choulans - 69005 Lyon / SIRET : 779 883 453 0028

accueil@donboscolyon.org - 04 72 41 14 54 - www.donboscolyon.org

Depuis juillet 2025, l'Institut Saint-Laurent est devenu le pôle social du campus Don Bosco Lyon

Enfants.

Sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon (www.donboscolyon.org) :

- Le règlement d'admission
- Une présentation de la profession d'éducateur de jeunes enfants
- Une présentation des modalités de formation et les renseignements administratifs nécessaires (programme, calendrier, dossier de candidature)

1. INSCRIPTION DES CANDIDATS

➔ Accès à la formation

La sélection se fait à partir d'un entretien d'admission : une épreuve orale sous la forme d'un entretien de 30 minutes encadré par un pédagogue et un professionnel confirmé du secteur. Il permet au candidat de faire valoir son projet, sa motivation et son expérience.

Les candidats inscrits en Formation Continue doivent justifier d'une proposition d'emploi compatible avec la formation d'éducateurs de jeunes enfants et de l'engagement d'un employeur pour le financement de la formation sur les trois années.

Les dossiers des candidats en situation d'emploi sont systématiquement examinés par le Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon quant à leur compatibilité avec la formation d'éducateur de jeunes enfants aux plans administratif, pédagogique et financier, avant convocation à l'entretien d'admission.

➔ Conditions d'inscription

- Le diplôme pré-requis ou les niveaux d'étude mentionnés dans l'arrêté du 6 octobre 2025 : être titulaire du baccalauréat ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ou bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation,
- Les inscriptions à l'examen de sélection sont prises en vue de la rentrée suivante,

➔ Pièces administratives à fournir

Quel que soit le mode d'accès, le candidat doit fournir un dossier de candidature complet accompagné du règlement financier par virement via la plateforme

« Parcoursup » ou par chèque à l'ordre de **Don Bosco Lyon Pôle Social** pour les candidats en formation continue.

Parcoursup (Apprentis) Informations à renseigner en ligne sur la plateforme Parcoursup	Formation continue (situation d'emploi, contrat professionnel...) Dossier à télécharger sur https://www.donboscolyon.org
Parcours scolaire et/ou de formation	Une copie de leur carte d'identité ou du passeport en cours de validité
Bulletins scolaires des 1 ^{ère} et Terminale et/ou des études supérieures	Une copie des titres ou diplômes justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès
Résultats aux épreuves du baccalauréat (épreuves finales et/ou anticipées)	Une fiche de demande d'allègement ou de dispense de certains domaines de formation.
Fiche avenir (appréciations enseignants lycée) et/ou fiche de réorientation enseignement supérieur	
Descriptifs des activités et centres d'intérêt	Le curriculum vitae et la note écrite de 2 pages recto-verso maximum retraçant le parcours et le projet de formation.
	Les copies des certificats de travail attestant les expériences professionnelles
	Si telle est leur situation, une attestation de résultat en liste complémentaire à l'examen de sélection pour la formation d'éducateur de jeunes enfants, au Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon ou à un autre centre de formation sur l'année antérieure à leur candidature actuelle.

Le Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon ne pourra pas retenir les dossiers :

- Incomplets,
- Non conformes,
- Insuffisamment affranchis,
- Transmis hors délai (cachet de la poste faisant foi).

L'organisme de formation n'accusera pas réception des dossiers de candidature.

🕒 Dates et procédures d'inscription

Pour les candidats en formation continue :

Les candidats en formation continue retournent un dossier de candidature au Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon comprenant des renseignements administratifs¹.

- Ouverture des inscriptions : en janvier 2026
- Date limite d'inscription : en septembre 2026
- Entretien oral d'admission : en continu dès février 2026
- Communication des résultats : dans les 48h suivants la commission d'admission

Pour les candidats sur Parcoursup (cf. informations sur la plateforme) :

- Inscription des vœux : du 19 janvier 2026 au 12 mars 2026
- Confirmation des vœux : le 1er avril 2026 au plus tard
- Positionnement des rendez-vous pour les entretiens sur la plateforme et entretiens de sélection : en avril-2026
- Communication des résultats : à partir du 2 juin 2026

🕒 Frais d'inscription et de participation aux entretiens oraux d'admission

Les candidats s'inscrivent aux entretiens d'admission :
les frais de dossier et d'inscription à l'entretien oral d'admission sont de : **140 €**.

2. DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ADMISSION

Le processus d'admission a pour but d'apprécier l'aptitude des candidats à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique de l'organisme de formation. Il s'agit de vérifier les aptitudes et l'appétence du candidat pour la profession, de repérer les éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel et ses aptitudes à s'inscrire dans le projet pédagogique de la formation.

¹ « Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Institut Saint-Laurent pour le suivi administratif du candidat. Les destinataires de ces données sont les assistantes administratives. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : Institut Saint-Laurent 123 Montée de Choulans 69005 LYON. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. »

➤ **Présentation globale du dispositif**

L'épreuve d'admission est un entretien oral.

Déroulement :

Une convocation sera délivrée via la plateforme Parcoursup pour une demi-journée. Le candidat assistera à une présentation collective du Campus Don Bosco Lyon et du Pôle Social. Puis, il sera reçu à un entretien oral.

Plusieurs journées d'entretiens sont organisées en fonction du nombre de candidatures.

➤ **Entretien oral d'admission**

Objectifs

L'entretien oral a pour objectif de vérifier que le candidat présente :

- Les capacités et pré-requis pour rentrer en formation,
- L'aptitude et l'appétence pour la profession d'éducateur de jeunes enfants

Modalités

L'entretien oral d'admission consiste en un entretien sous la responsabilité d'un binôme de professionnels.

- forme : entretien individuel,
- durée de l'entretien : 30 minutes
- lieu : Pôle Social- CAMPUS DON BOSCO LYON

Dans le cadre des sélections, la mise en place de la visio n'est pas pour le Pôle Social une modalité pédagogique privilégiée. Pour autant, celle-ci pourra être envisagée selon le critère d'éloignement géographique hors France métropolitaine après l'étude par le responsable de filière, de la demande circonstanciée du candidat et de la présentation d'un justificatif.

Notation

L'appréciation de l'épreuve orale est formulée à partir des critères suivants :

- L'étude de la scolarité qui vise à évaluer l'acquisition par le candidat des pré-requis indispensables à la formation.
- La capacité du candidat à entrer en formation et son positionnement en tant que futur professionnel,
- La solidité du projet du candidat et de sa motivation,

Modalités d'organisation et d'harmonisation des groupes d'examineurs

Avant les entretiens, une réunion préparatoire en présentiel ou en visioconférence de l'ensemble des examinateurs permettra de présenter l'organisation de la sélection, de rappeler les objectifs et les différents critères de sélection, d'échanger sur les bonnes pratiques et l'éthique de la sélection. La Charte de fonctionnement des sélections du Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon est également transmise à chaque examinateur.

Les personnes ayant fait passer l'entretien oral d'admission au cours d'une même journée se réunissent en jury intermédiaire d'admission en présence du responsable mandaté par l'institution. Celui-ci anime les séances des jurys intermédiaires.

Le jury intermédiaire d'admission avant la commission finale d'admission

Il s'agit de recueillir les notations obtenues par les candidats à l'entretien oral, d'entendre les arguments apportés par les membres du jury et de formuler un avis sur la note proposée.

Ce travail est basé sur un échange interactif entre les personnes présentes à partir de la pluridisciplinarité de leurs compétences respectives et de la pluralité de leurs engagements professionnels.

Pour être admissible vous devez obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

Les frais de sélection ne sont pas remboursables.

3. DECISION D'ADMISSION

➔ Procédures d'admission

Pour les candidats en formation continue, la Direction du Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon vérifie la compatibilité des situations d'emploi avec la formation et la qualification d'éducateur de jeunes enfants

Les candidats admissibles en formation continue et en apprentissage, dont le dossier auprès de leur employeur est confirmé sont déclarés admis.

Les candidats admissibles dont le dossier auprès de leur employeur est en suspens sont placés en recherche de contrat sur la plateforme Parcoursup pour les apprentis, et inscrits en liste complémentaire pour les candidats en formation continue. Ils seront admis à entrer en formation dès lors que leur dossier sera confirmé et dans la limite des places disponibles soumis aux quotas des places agréées, à savoir, 25.

➤ Procédures de délibération et de décision des admissions

La commission finale d'admission a une mission de transparence et d'arbitrage :

- Elle s'assure de la conformité du déroulement de la sélection avec le règlement approuvé,
- Elle assure une péréquation dans le cadre qu'elle se fixe,
- Elle étudie les cas particuliers ou litigieux (notamment : ex-æquo),
- Elle entérine les notes proposées par les examinateurs,
- Elle établit la liste des admis, et la liste complémentaire des admissibles.

Il est établi un classement des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La commission se réunit à l'issue des sessions de sélection, sous la présidence de la Direction du Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon ou de toute autre personne mandatée par ses soins.

Elle est composée par :

- La Direction du Pôle Social du Campus Don Bosco Lyon ou son représentant,
- Le Responsable de la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants,

Élément particulier

Pour les personnes admises à rentrer en formation, les demandes de report sont possibles mais restent exceptionnelles (cas de force majeure : maladie, accident, ...). Celles-ci doivent être dûment motivées par les candidats et sont traitées par la Direction et la Responsable de filière sur la base de justificatifs fournis à l'appui de la demande.

4-COMMUNICATION DES RESULTATS D'ADMISSION

➤ Modalités

Candidat	Parcoursup	Formation continue (FC)
Résultat	Consultation sur la plateforme Parcoursup	Réception des résultats par courrier postal ou par courriel
Admission en formation	Confirmation selon les délais fixés par Parcoursup	Confirmation sous 8 jours
Inscription sur liste complémentaire	En fonction des places disponibles, ces candidatures peuvent être appelées à entrer en formation. Les candidats inscrits en liste complémentaire non intégrés à l'effectif entrant en formation devront se représenter à l'examen de sélection de l'année suivante s'ils souhaitent renouveler leur candidature.	
Non admission	Résultats transmis par Parcoursup Les candidats non admis ont la possibilité de se représenter plusieurs fois à l'examen de sélection sur des années scolaires différentes.	Résultats transmis par courrier postal ou par courriel. Les candidats non admis ont la possibilité de se représenter plusieurs fois à l'examen de sélection sur des années scolaires différentes.

➤ Modalités d'accès du candidat à son dossier

Les candidats non admis peuvent bénéficier d'un retour et d'un échange, à leur demande, avec un membre de la commission d'admission pour prendre connaissance des motifs de leur non-admission, dans la limite d'un mois après la communication des résultats.

Cette communication est faite à titre personnel et ne peut être transmise à des tiers (employeurs, famille ou autres). Elle ne peut amener à modifier les résultats.

Mise en œuvre et évolution du règlement d'entrée en formation des EJE

Le dispositif d'admission, présenté dans le cadre de ce règlement, pourra être sujet à modifications dans les années à venir, au regard des évaluations portées au présent déroulé, sous réserve de validation par les autorités compétentes.